

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1804

22 juillet 2008

### SOMMAIRE

Actessa S.A. Luxembourg .....	86569	Marjorie Finance S.A. ....	86577
Adon S.A. ....	86571	Metro International S.A. ....	86561
Al Sub Silver S.A. ....	86561	Meyer & Richmond Company S.A. ....	86581
Alba Investments S.A. ....	86547	Naturel Beauté S.A. ....	86577
Antinea S.à r.l. ....	86575	Navilux Management S.à r.l. ....	86576
Arab Investor Funds .....	86546	Nicobar Holding S.A. ....	86569
Arend & Partners S. à r.l. ....	86546	NIS Holdings S.à r.l. ....	86584
Artirado S.à r.l. ....	86573	Omilux Immo S.à r.l. ....	86572
Avondale Securities S.A. ....	86588	Participations Techniques .....	86584
Bluebird Securities S.A. ....	86587	Peiperleck S.A. ....	86579
Compagnie Belge d'Irrigation et d'Assai- nissement S.A. ....	86548	Pharminvest S.A. ....	86578
Comptoir Pharmaceutique Luxembour- geois S.A. ....	86569	PPS Padova S.A. ....	86584
Emmetex S.A. ....	86580	ProLogis France XCI S.à r.l. ....	86575
Ets. Bourgeois S.à r.l. ....	86570	Renewable Investments Holding S.A. ....	86573
Eurocanica Holding S.à r.l. ....	86580	Rhomos Promotions S.A. ....	86561
Exess Développement Luxembourg S.A. .....	86581	Romanfin S.A. ....	86547
Exess Europe S.A. ....	86581	Royal Omni S.à r.l. ....	86562
Fiduphar S.A. ....	86571	Seneca Pool S.A. ....	86577
Financière d'Études et de Constructions (FINECO) S.A. ....	86572	Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero I S.à r.l. ....	86546
Fin-Energy S.A. ....	86581	Snap 34 S.A. ....	86570
FOSCA Finance S.à r.l. ....	86585	Sol & Style S.à r.l. ....	86547
Gosselies S.A. ....	86547	Sorebol S.A. ....	86578
Green Way Arbitrage .....	86546	Strahlhorn Invest S.A. ....	86576
Guyur Investment S.à r.l. ....	86548	Strahlhorn Invest S.A. ....	86576
Holteide Investissement S.A. ....	86580	Styleup S.à r.l. ....	86587
Investeam .....	86587	SunGard Availability Services (Luxem- bourg) S.A. ....	86592
Joco Promotions S.A. ....	86578	Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. ..	86579
Lapo S.A. ....	86580	Symmetry MT S.à r.l. ....	86588
Luchim Chemicals S.A. ....	86571	Symmetry MT S.à r.l. ....	86582
Mangart Holdings S.A. ....	86579	TRGIM Holdings .....	86592
Marjorie Finance S.A. ....	86576	Universal Automation Systems S.A. ....	86570

**Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 61.400,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 114.968.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a dorénavant la dénomination suivante: SIREO Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008085149/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00957. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080097081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Arend & Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 81.665.

—  
Madame Sylvie HANSEN épouse WINKIN a donné sa démission du poste de gérante avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Mersch, le 30 avril 2008.

N. AREND

*Associée-gérant*

Référence de publication: 2008085162/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00872. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080097377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Arab Investor Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 60.866.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008085346/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01596. - Reçu 42,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080097238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Green Way Arbitrage, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 48.008.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008085347/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01395. - Reçu 62,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080097241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Romanfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 61.808.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 juin 2008 que:  
- M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.  
Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT Sàrl  
Signature

Référence de publication: 2008085161/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Alba Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 106.378.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085349/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10731. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Gosselies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 46.630.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 juillet 2008.

GOSSELIES S.A.  
A. SECK  
Administrateur

Référence de publication: 2008086446/2725/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03225. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Sol & Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 110.827.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2008087009/7851/11.

(080099373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Compagnie Belge d'Irrigation et d'Assainissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 35.895.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085353/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Guyur Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.801.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GUYUR N.V., a company organised and existing under the laws of Belgium, with registered office at Louizalaan 331-333, 1050 Brussels, Belgium, registered with the Crossroad Database for Enterprises under the number B 117.750,

here represented by Maître Elisabeth Maas, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 19, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Form - Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name GUYUR INVESTMENT S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single Partner or the general meeting of Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. The Company may lend funds to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, including its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for a period of forty-nine (49) years.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Partners.

## **II. Corporate capital**

#### **Art. 5. Corporate Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares in registered form with a par value of ten euro (EUR 10) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Partner and collectively to as the Ordinary Partners.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) preferred equity stock certificates with a par value of ten euro (EUR 10) each (the PESCs), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs are hereinafter individually referred to as a PESC Partner and collectively to as the PESC Partners.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to twenty-five thousand euro (EUR 25,000).

5.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for the PESCs (the PESCs Share Premium Reserve Account) in euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESCs. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.5. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or, as the case may be, by the general meeting of partners of the Company, composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESC Partner is also an Ordinary Partner, he counts as one partner of the Company for the quorum requirements set forth by law.

#### *General - Acquisition or redemption by the Company of Ordinary Shares and PESCs*

5.6. The Company may acquire or redeem its Ordinary Shares and PESCs to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

#### *Mandatory redemption or acquisition of the PESCs by the Company*

5.7. To the extent permissible by law, on June 24, 2057, or any other date on which the PESC Investment will come to an end, the Company must redeem or acquire all (but not some) of the PESCs remaining on issue on that date.

5.8. In the event that the preferred equity certificates corresponding to the PESC Investment are redeemed, the Company shall redeem or acquire the PESCs ratably.

#### *Optional redemption of the PESCs by the Company*

5.9. Subject to article 5.10., the Company may redeem the PESCs with at least 6 calendar days prior written notice to each PESC Partner, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.10. (as the case may be).

#### *Consideration payable to PESC Partner(s) on redemption or acquisition*

5.10. The PESC Partner(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCs by the Company under article 5.7. to and including article 5.9., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the PESC Investment Amount; and

(b) the PESC Coupon Entitlement; less

(c) any dividends declared but not yet paid to the PESC Partner(s) on the date the PESCs are redeemed or acquired by the Company under article 5.7. to and including article 5.9.

**Art. 6. Indivisibility and transfer of Ordinary Shares.**

6.1. Towards the Company, the Company's Ordinary Shares are indivisible, since only one owner is admitted per ordinary share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Ordinary Shares are freely transferable among partners of the Company, thus among PESC Partners and Ordinary Partners, or, if there is no more than one partner in the Company (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both), to third parties.

In case of plurality of partners of the Company, the transfer of Ordinary Shares to either non-Ordinary Partners or/ and non PESC Partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

An Ordinary Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 7. Indivisibility and transfer of PESCOs.**

7.1. Towards the Company, the Company's PESCOs are indivisible, since only one owner is admitted per PESC. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.2. PESCOs are freely transferable among partners of the Company, thus among PESC Partners and Ordinary Partners or, if there is no more than one partner in the Company (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both), to third parties.

In case of plurality of partners of the Company, the transfer of PESCOs to either non-Ordinary Partners or/and non PESC Partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

A PESC transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 8. Partners register.** A register of the Ordinary Partners and the PESC Partners of the Company will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### III. Management - Representation

**Art. 9. Board of managers.**

9.1. The Company is managed by at least one Class A manager and one Class B manager appointed by a resolution of the single partner of the Company (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), which sets the term of their office. The managers will constitute a board of managers. The managers need not to be partners of the Company.

9.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 10. Powers of the board of managers.**

10.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners of the Company (be it PESC Partners or Ordinary Partners or both) or not, by any manager of the Company.

**Art. 11. Procedure.**

11.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

11.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

11.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

11.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

11.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented (in person or by proxy). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The

resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

11.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 12. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of a Class A manager together with a Class B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 10.2. of these Articles.

**Art. 13. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

##### Art. 14. Powers and voting rights.

14.1. The single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners of the Company.

14.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

14.3. Each partner may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the general meetings of partners of the Company.

##### Art. 15. Form - Quorum - Majority.

15.1. If there are not more than twenty-five partners of the Company (it being said that in case a person or entity is a PESC Partner and an Ordinary Shares Partner, this person or entity counts for one partner of the Company), the decisions of the partners of the Company may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners of the Company (both the PESC Partners and the Ordinary Partners) in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners of the Company owning more than half of the corporate capital.

15.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

15.4. In case a PESC Partner is also an Ordinary Partner, he counts as one partner of the Company for the quorum requirements set forth by law.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year, except for the first financial year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2008.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 17. Profit and Loss.

###### General

17.1. The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
  - (b) a PESC profit account (the PESC Profit Account); and
  - (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESC Profit Account),
- all to be kept in euro (EUR).

#### *Allocation of Losses*

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners) shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

#### *Allocation of Profits*

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, include the PESC Coupon Entitlement, must be

(i) first, aggregated with the sum of the PESC Coupon Entitlements, for prior PESC Coupon Periods which have remained undistributed; and

(ii) thereafter, the total of such sums (the Total Net Earnings available for Distribution or TNED) must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1. in the following order:

(a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and

(b) second, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(c) third, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the sum of the PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

#### *Coupons*

17.4. Subject to article 17.6., on each PESC Period End Date, the balance of the PESC Profit Account may be paid to the PESC Partner(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the PESC Profit Account (taking into account the reduction in the PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESC Partner);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESC Partner(s): the balance of the PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by Article 17.4. can only be made to the partners of the Company (comprising the PESC Partners and the Ordinary Partners) pursuant to a resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or a unanimous resolution of the general meeting of the partners of the Company where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the PESC Partner(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the PESC Profit Account.

17.6. To the extent permitted by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

17.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or a resolution of the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board of managers with respect to the same financial year.

17.8. Each partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

17.9. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

**Minimum Required Taxable Amount** means the amount of profit to be annually reported in Luxembourg as taxable income calculated as the product of (a) a fraction, the numerator of which is the actual number of days in the PESC Coupon Period and the denominator is 365, (b) the Spread Margin for the relevant PESC Coupon Period and (c) the PESC Investment Amount.

**PESC Coupon Entitlement** means an amount (with respect to any PESC Coupon Period) equal to the sum of (a) all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the PESC Investment for the relevant PESC Coupon Period minus (b) all expenses made by the Company which are directly attributable to the PESC Investment



for the relevant PESC Coupon Period minus (c) any net provisions made by the Company in the relevant PESC Coupon Period in relation to the PESC Investment minus (d) the Minimum Required Taxable Amount.

**PESC Coupon Period** means the period:

- (a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and
  - (b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date,
- based on a year of 365 days and the number of whole days in the PESC Coupon Period.

**PESC Investment** means 228,514, or a reduced number of, preferred equity certificates, having a par value of EUR 10 each issued by Imperial Holdings S.C.A.

**PESC Investment Amount** means the sum of:

- (a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESCs on issue; and
- (b) the balance of the PESC Share Premium Reserve Account; and
- (c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the PESC Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

**PESC Period End Date** means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in Article 5.7; and
  - (b) each date of redemption of the PESCs by the Company pursuant to Article 5.6 and Article 5.9; and
  - (c) each date of payment on the PESCs by the Company pursuant to Article 17.6,
- or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

**PESC Profit Account** has the meaning given to it in Article 17.1.

**PESC Share Premium Reserve Account** has the meaning given to it in Article 5.4.

**Business Day** means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

**Commencement Date** means June 24, 2008.

**Legal Reserve Account** has the meaning given in article 17.1.

**Period End Date** means each PESC Period End Date.

**Profit Accounts** means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

**Spread Margin** means 0.5% unless determined differently by the board of managers of the Company.

**Total Net Earnings available for Distribution** or "**TNED**" has the meaning given in Article 17.3.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Dissolution and liquidation of the Company.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners of the Company (partners meaning PESC Partners or/and Ordinary Partners), appointed by a resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or a resolution of the general meeting of partners of the Company (comprising the Ordinary Partners and the PESC Partners) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

18.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

- (a) first, to the PESC Partner(s), the PESC Investment Amount, where the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the partner(s) provided for in article 18.1. is the end of a financial year;
- (b) second, to the Ordinary Partner(s), the paid up part on the Ordinary Shares;
- (c) third, to the Ordinary Partner(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

18.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single partner (who can either be a PESC Partner or an Ordinary Partner or both) or the general meeting of partners of the Company (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), to dissolve the Company. Where the single partner or the general meeting of the partners of the Company has not appointed such person, the liquidators shall do so.

## VII. General provision

19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

*Subscription - Payment*

Thereupon, GUYUR N.V., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one thousand two hundred and fifty (1,250) Ordinary Shares and for one thousand two hundred and fifty (1,250) PESCs and to have them fully paid up by a contribution in kind of a claim against Imperial Holding S.C.A., having its registered office in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. According to a certificate dated as per the date hereof from the management of Imperial Holding S.C.A., the claim has a value of three million twenty-three thousand three hundred forty-six euro and forty cent (EUR 3,023,346.40) and is certain and due for payment without deduction (certaine, liquide et exigible).

Such contribution in an aggregate amount of three million twenty-three thousand three hundred forty-six euro and forty cent (EUR 3,023,346.40) made to the Company is to be allocated as follows:

- (i) twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is allocated to the ordinary share capital account of the Company;
- (ii) twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is allocated to the PESC share capital account of the Company;
- (iii) two million nine hundred ninety-eight thousand three hundred forty-six euro and forty cent (EUR 2,998,346.40) is allocated to the PESC share premium reserve account of the Company.

The said certificate and an interim balance sheet of Imperial Holding S.C.A. dated March 31, 2008, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 18,400.- (eighteen thousand four hundred euro).

*Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, duly represented, representing the entirety of the subscribed corporate capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr. Alejandro Subías, born on February 7, 1977 at Palma de Mallorca (Islas Baleares), Spain, with professional address at Avda. Gran Via Asima 23, Poligono Son Castello, Palma de Mallorca 07009, Spain, as Class A manager; and
  - Mr. Doeke van der Molen, born on March 1, 1969 in Hengelo (The Netherlands), with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as Class B manager;
2. The registered office of the Company is set at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

GUYUR N.V., une société organisée en vertu du droit de la Belgique, avec siège social au 331-333, avenue de Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro B 117.750

Ici représentée par Maître Elisabeth Maas, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Forme - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination GUYUR INVESTMENT S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de tous types de titres. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, y compris de ses filiales et des sociétés affiliées et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée de quarante-neuf (49) ans.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital social****Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social est représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont défini(s) ci-après, individuellement l'Associé Ordinaire et collectivement les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social est aussi représenté par mille deux cents cinquante (1.250) certificats de parts privilégiées d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacun (les PESCOs), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCOs est/sont défini(s) ci-après, individuellement l'Associé PESC et collectivement les Associés PESC.

5.3. La totalité du capital social s'élève à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000).

5.4. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les PESCOs (Le Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC) en euro (EUR), et il sera enregistré dans ce compte, le montant ou la valeur de toutes primes libérées sur les PESCOs. Les montants ainsi enregistrés dans ce Compte de Réserve de Prime d'Emission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.5. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire le deux) ou, en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, composé d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires, délibérant comme en matière de modification des Statuts. Dans le cas où un Associé PESC est aussi un Associé Ordinaire, il comptera en tant qu'un seul associé de la Société pour le quorum requis prévu par la loi.

*Général - Acquisition ou rachat par la Société de Parts Sociales Ordinaires ou de PESCOs*

5.6. La Société pourra acquérir ou racheter ses Parts Sociales Ordinaires et PESCOs dans les limites établies par les présents Statuts sur base des montants disponibles pour distribution en conformité avec l'article 17.3.

#### *Rachat ou acquisition obligatoire des PESCs par la Société*

5.7. Dans les limites permises par la loi, le 24 juin 2057, ou à toute autre date à laquelle l'Investissement PESC arrivera à terme, la Société devra racheter ou acquérir tous (et pas seulement une partie) les PESCs encore émis à cette date.

5.8. Dans l'éventualité où les certificats de parts privilégiées correspondant à l'Investissement PESC étaient remboursés, la Société devrait rembourser ou acquérir les PESCs proportionnellement.

#### *Rachat optionnel des PESCs par la Société*

5.9. Sous réserve de l'article 5.10, la Société pourra racheter les PESCs sur notification écrite d'au moins 6 jours à chaque Associé PESC, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable sur les calculs tels que requis par l'article 5.10. (le cas échéant).

#### *Rémunération payable aux Associés PESC en cas de rachat ou d'acquisition*

5.10. Les Associés PESC, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de leurs PESCs par la Société conformément aux articles 5.7. à l'article 5.9. inclus, auront droit à une somme d'un montant équivalent au:

- (a) Montant d'Investissement PESC; et
- (b) le Coupon PESC; moins
- (c) tous les dividendes déclarés mais pas encore payés aux Associés PESC à la date à laquelle les PESCs sont rachetés ou acquis par la Société conformément aux articles 5.7. à 5.9. inclus.

#### **Art. 6. Indivisibilité et transfert de Parts Sociales Ordinaires.**

6.1. Envers la Société, les Parts Sociales Ordinaire de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale Ordinaire est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les Parts Sociales Ordinaires sont librement cessibles entre associés de la Société, entre Associé PESC et Associé Ordinaire, ou, si il n'y a pas pluralité d'associé dans la Société (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux), à des tiers.

En cas de pluralité d'associés de la Société, la cession de Parts Sociales Ordinaire à des non Associés Ordinaires et/ou à des non Associés PESC n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés de la Société (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales Ordinaire n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

#### **Art. 7. Indivisibilité et transfert des PESCs.**

7.1. Envers la Société, les Parts Sociales PESC de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale PESC est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.2. Les Parts Sociales PESC sont librement cessibles entre associés de la Société, entre Associé PESC et Associé Ordinaire, ou, si il n'y a pas pluralité d'associé dans la Société (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaires voire les deux), à des tiers.

En cas de pluralité d'associés de la Société, la cession de Parts Sociales PESC à des non Associés Ordinaires et/ou à des non Associés PESC n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés de la Société (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales PESCs n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 8. Registre des associés.** Un registre des Associés Ordinaires et des Associés PESC de la Société est conservé au siège social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi et peut être consulté par chacun des associés sur requête.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique de la Société (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou de l'assemblée générale des associés de la Société (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaire) laquelle fixera la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront un conseil de gérance. Lesdits gérants ne sont pas nécessairement des associés de la Société.

9.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou de l'assemblée générale des associés de la Société (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou non, par un des gérants de la Société.

**Art. 11. Procédure.**

11.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

11.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

11.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

11.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée (en personne ou par procuration). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

11.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 12. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B de la Société ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 10.2 des présents Statuts.

**Art. 13. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

**IV. Assemblée générale des associés****Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.**

14.1. L'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés de la Société.

14.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

14.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.**

15.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés de la Société (étant entendu que si une personne ou une entité est un Associé PESC et un Associé Ordinaire, cette personne ou entité compte pour un associé de la Société), les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé de la Société (les Associés PESC et les Associés Ordinaires) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

15.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés de la Société détenant plus de la moitié du capital social.

15.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

15.4. Si un Associé PESC est aussi un Associé Ordinaire, il compte en tant qu'un seul associé de la Société dans le quorum requis prévu par la loi.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice sociale, qui commencera au date de constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre 2008.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

16.3. Tout associé (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 17. Profits et pertes.

#### *Général*

17.1. La Société devra maintenir:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits de PESC (le Compte de Profits PESC); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC), qui seront tous en euro (EUR).

#### *Affectation des pertes*

17.2. Les pertes de la Société reprises dans le compte des bénéfices et des pertes, telle qu'adopté par l'assemblée générale des Associés, devront être affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, sur le Compte Général de Profits, dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant après l'opération prévue par le paragraphe (a) sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PESC dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) troisièmement, le solde restant après les opérations prévues par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

#### *Affectation des bénéfices*

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter conformément à la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société, pour clarification, en incluant les Coupons PESC doit:

- (i) premièrement, être majoré du montant des Coupons PESC pour les précédentes Périodes de Coupons PESC qui n'ont pas été distribuées; et
- (ii) par la suite, le total de ces sommes (le Montant Total Net disponible pour des Distributeurs ou TNED) sera affecté aux Comptes de Profits dont il est question à l'article 17.1. dans l'ordre suivant:
  - (a) premièrement, un montant correspondant à 5% des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social de la Société; et
  - (b) deuxièmement, pour n'importe quelle année sociale, les montants équivalents aux Coupons PESC qui n'auront pas été pleinement affectés au Compte de Profits de PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, seront affectés au Compte de Profits PESC; et
  - (c) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons PESC qui auront été affectés au Compte de Profits PESC et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits PESC; et
  - (d) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent aux Coupons PESC sera, pour l'exercice concernée, affecté au Compte de Profits PESC; et
  - (e) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (a) à (d) inclusivement sera affecté au Compte Général de Profits.

#### *Coupons*

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Fin de Période PESC, le solde du Compte de Profits PESC sera payé aux Associés PESC comme un dividende, calculé comme suit:

- (a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (tenant compte de la réduction du fait d'avances sur paiement de dividendes faits à l'Associé PESC);
- (b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé sur la présomption que le jour calendrier immédiatement précédant la Fin de Période PESC prévue pour le PESC est la fin d'une année sociale.

17.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par 17.4. peut seulement être faite aux Associés comprenant les Associés PESC et les Associés Ordinaires suite à une résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou Associé Ordinaire voire les deux) ou suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des associés de la Société où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, pour autant que de besoin, que les Associés PESC ne seront en droit de recevoir que les seules distributions effectuées à partir du Compte de Profits PESC.

17.6. Dans les limites permises par la loi, le conseil de gérance peut effectuer un versement d'acomptes sur dividendes.

17.7 Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'assemblée générale des Associés, en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le Conseil d'Administration pour la même Année sociale.

17.8. Chaque associé (qui peut être un Associé PESC ou Associé Ordinaire voire les deux) qui est autorisé à recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur les dividendes peut décider que ledit dividende peut être accumulé et payé à une date ultérieure.

17.9. Les termes capitalisés suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

**Montant Imposable Requis Minimum** signifie le montant de bénéfice devant être reporté chaque année au Luxembourg comme revenu imposable calculé comme étant le produit (a) d'une fraction, le numérateur correspondant au nombre de jours actuels pour la Période de Coupon PESC et le dénominateur correspondant à 365, (b) la Marge d'Ecart pour la Période de Coupon PESC concernée et (c) le Montant d'Investissement PESC.

**Droit au Coupon PESC** signifie un montant (en rapport avec toute Période de Coupon PESC) égal à la somme de (a) tous les revenus (en ce compris intérêt et gains) nets d'impôts, obtenus par la Société en relation avec son Investissement PESC pour la Période de Coupon PESC concernée moins (b) toutes les dépenses effectuées par la Société qui sont directement attribuables à l'Investissement PESC pour la Période de Coupon PESC concernée moins (c) toutes provisions nettes réalisées par la Société au cours de la Période de Coupon PESC concernée en relation avec son Investissement PESC moins (d) le Montant Imposable Minimum Requis.

**Période de Coupon PESC** signifie la période:

(a) commençant à (et comprenant) la Date de Commencement ou une Fin de Période PESC; et

(b) finissant à (mais sans comprendre) la Fin de Période PESC; et

basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC.

**Investissement PESC** signifie 228.514 - ou un nombre réduit - de certificats des parts privilégiées émis par Imperial Holding S.C.A., ayant une valeur de EUR 10 chacun.

**Montant de l'Investissement PESC** signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESC; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC; et

(c) par rapport à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESC en raison de profits insuffisants lors d'exercices sociaux précédents ou qui ont été affectés au Compte de Profits PESC mais retirés du fait d'affectation à des pertes.

**Fin de Période PESC** signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.7.;

(b) chaque date de rachat des PESC par la Société conformément à l'article 5.6. et l'article 5.9.; et

(c) chaque date de paiement sur les PESC par la Société en vertu de l'article 17.6,

ou si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Fin de Période PESC finira le Jour Ouvrable précédent).

**Compte de Profits PESC** a le sens précisé à l'article 17.1.

**Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC** a le sens précisé à l'article 5.4.

**Jour ouvrable** signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

**Date de commencement** signifie le 24 juin 2008.

**Compte de Réserve Légale** a le sens précisé à l'article 17.1.

**Fin de Période** signifie chaque Fin de Période PESC.

**Comptes de Profits** signifie le Compte de Profits PESC et le Compte Général de Profits.

**Marge d'Ecart** signifie 0,5% prévue que ce n'est pas défini différemment par le conseil de gérance de la Société.

**Montant Total Net disponible pour Distribution** ou **TNED** a le sens précisé à l'article 17.3.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Dissolution et liquidation de la Société.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non (associé signifiant associé PESC et/ou Associé Ordinaire), nommés par résolution de l'associé unique (qui peut être un

Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé (s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Les Statuts conserveront leurs effets pendant la durée de la liquidation.

18.3. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

(a) premièrement, aux Associés PESC, le Montant d'Investissement PESC, où le solde du Compte de Profits PESC est déterminé sur la présomption que le jour calendrier précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 18.1. est la fin de l'année sociale;

(b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires, la part libérée sur ces Parts Ordinaires;

(c) troisièmement, aux Associés Ordinaires, le solde restant après les distributions conformément aux alinéas (a) et (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux Parts Sociales qu'elle détient.

18.4. Après que la liquidation ait été terminée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée pour cette mission dans la résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) prononçant la dissolution de la Société. Si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

## VII. Disposition générale

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

Ensuite, GUYUR N.V., susnommée et représentée tel que ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires et mille deux cent cinquante (1.250) PESCOs, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance sur Imperial Holding S.C.A., ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Suivant un certificat de la gérance de Imperial Holding S.C.A. daté en date de ce jour, la créance apportée s'élève à un montant de trois millions vingt-trois mille trois cent quarante-six euros et quarante cents (EUR 3.023.346,40) et est certaine, liquide et exigible.

Ledit apport d'un montant total de trois millions vingt-trois mille trois cent quarante-six euros et quarante cents (EUR 3.023.346,40) fait à la Société sera affecté comme suit:

(i) Douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont affectés au compte capital des parts sociales ordinaires de la Société;

(ii) Douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont affectés au compte capital des PESCOs de la Société;

(iii) Deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quarante-six euros et quarante cents (EUR 2.998.346,40) sont affectés au compte de réserve des PESCOs de la Société.

Le certificat mentionné ci-avant ainsi que le bilan de Imperial Holding S.C.A. datés en date de ce jour, signés ne varietur par le représentant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés à EUR 18.400 (dix-huit mille quatre cents euros).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alejandro Subías, né à Palma de Mallorca (Islas Baleares), Espagne, le 7 février 1977, ayant son adresse professionnelle à Avda. Gran Via Asima 23, Poligono Son Castello Palma de Mallorca 07009, Espagne, comme gérant de Classe A; et

- Monsieur Doeke van der Molen, né à Hengelo (Pays-Bas), le 1<sup>er</sup> mars 1969, ayant son adresse professionnelle à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de Classe B.

2. Le siège social de la Société est établi à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.



86561

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, que le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. MAAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2008, Relation: LAC/2008/25892. — Reçu quinze mille cent seize euros soixante-treize cents (0,50% = 15.116,73.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008087210/242/714.

(080099831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**AI Sub Silver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008085370/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01721. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080097151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Metro International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.790.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008086440/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02768. - Reçu 44,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Rhoms Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 102.305.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RHOMOS PROMOTIONS S.A.

B.P. 35, L-8201 Mamer

Signatures

Référence de publication: 2008086468/5936/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03784. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Royal Omni S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.795.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Adriaansen Family Foundation, of Industriestrasse 7, 6301 Zug, Switzerland,

here represented by Christopher Maan, residing professionally at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg by virtue of a power of attorney granted on June 24th, 2008.

Said power of attorney after signature ne varietur by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to form a single-member limited liability company, the Articles of Association of which it has adopted as follows:

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company («société à responsabilité limitée»), governed by the present articles of association and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, including its article 209, of September 18th, 1933 on limited liability companies and of December 28th, 1992 on single member companies, and the present articles of association.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the single-member character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The name of the Company is Royal Omni S.a r.l.

**Art. 3.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) represented by one hundred twenty-four (124) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinated law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of managers, composed of at least one member, who shall be individuals and do not need to be shareholders of the Company.

The members of the board of managers are appointed for an unlimited duration.

The members of the board of managers are appointed by the general meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder, which shall determine their remuneration and term of office. The members of the board of managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any member of the board of managers may be removed by the general meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder.

The board of managers may delegate part of its powers to committees consisting of such members of the board of management as it sees fit and may define the powers of such committees.

The board of managers may delegate part of its powers to a chief executive officer and managers, either shareholders or not, who shall handle the day-to-day operations of the company, have the powers as the board of managers sees fit and operate under the direct supervision of the board of managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not.

**Art. 12.** The board of managers shall choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of managers, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two members of the board of managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another member of the board of managers as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the members of the board of managers five (5) days at least in advance of the date scheduled for such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each member of the board of managers in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication.

A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any member of the board of managers may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, another member of the board of managers as his proxy.

A member of the board of managers may represent more than one of his colleagues.

Any member of the board of managers may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two members are present or represented.

All actions taken by the board of managers shall require the affirmative vote of a simple majority of the members of the board of managers present or represented at the meeting.

The members of the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing.

The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The company shall be represented through the signatures of any member of the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice chairman, or by two members of the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any member of the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The director(s) do(es) not assume, by reason of his/her/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### Shareholders' decisions

**Art. 16.** Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

**Art. 17.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 18.** The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st.

**Art. 19.** Each year, as of December 31st, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 20.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The General Meeting may resolve to declare interim dividends. A resolution to declare an interim dividend from the profits realized in the current financial year may also be passed by the Board of Managers.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 22.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 23.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

### *Subscription and payment*

All the shares have been entirely subscribed by Adriaansen Family Foundation, aforementioned.

They have been fully paid up by a contribution in kind of a promissory note from Adriaansen Family Foundation, a copy of which shall remain attached to the present deed.

The reality and the value of the claim have been proved to the undersigned notary by relevant papers.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2008.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its formation, have been estimated at approximately two thousand (2,000.-) euro.

### *Resolutions*

Immediately after the formation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Robert W. Adriaansen, Attorney-at-law, residing professionally at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
  - Jannetje de Haan, company director, residing 6021 Yonge #979, Toronto, ON M2M 3W2, Canada.
- 2) The Company shall have its registered office at:  
25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present deed of formation is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of differences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's attorney, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

### **A COMPARU:**

Adriaansen Family Foundation, Industriestrasse 7, 6301 Zug, Suisse,

ici représentée par Christopher Maan, demeurant professionnellement à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2008.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, et ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera Royal Omni S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12,400), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un membre, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée indéterminée.

Tout membre du conseil de gérance de la Société peut être révoqué par l'associé unique ou le cas échéant par l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés par des membres du conseil de gérance, tel qu'il le jugera adapté et déterminera leurs pouvoirs.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou pas.

**Art. 12.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; mais en son absence,

le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du conseil de gérance par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Un membre du conseil de gérance peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux membres sont présents ou représentés.

Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** La Société sera représentée par les signatures d'un membre du conseil de gérance

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du conseil de gérance.

**Art. 14.** La mort ou la démission d'un gérant, pour toute raison, ne causera pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés seulement et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

#### Décisions des associés

**Art. 16.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

**Art. 17.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 18.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 19.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

**Art. 20.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

L'assemblée générale des associés peut résoudre de déclarer des dividendes intérimaires. Une résolution de déclarer un dividende intérimaire provenant des bénéfices de l'année en cours peut aussi être adoptée par le conseil de gérance.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 23.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Adriaansen Family Foundation, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un apport en nature d'un billet à ordre de Adriaansen Family Foundation, préqualifiée, dont une copie restera annexée au présent acte.

La réalité et la valeur de la créance ont été prouvées au notaire instrumentaire par des documents afférents.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille (2000,-) euro.

### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Robert W. Adriaansen, Solicitor, demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Jannetje de Haan, administrateur, demeurant 6021 Yonge #979, Toronto, ON M2M 3W2, Canada.

2) Le siège social de la Société est établi au:

25C, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Maan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 juin 2008, LAC/2008/26431. — Reçu soixante-deux euros Eur 0,5% = 62,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008087347/5770/366.

(080099772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.



**Actessa S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 7.248.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 juillet 2008.

ACTESSA S.A.

A. SECK

Administrateur

Référence de publication: 2008086447/2725/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03220. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 5.735.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que le bilan consolidé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 juillet 2008.

COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A.

A. SECK

Directeur général

Référence de publication: 2008086449/2725/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03216. - Reçu 58,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Nicobar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 50.470.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008086553/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01291. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Universal Automation Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 20.060.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 juillet 2008.

UNIVERSAL AUTOMATION SYSTEMS S.A.

A. SECK

Administrateur

Référence de publication: 2008086450/2725/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03219. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Ets. Bourgeois S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 40.176.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 juillet 2008.

ETS BOURGEOIS S.A R.L.

A. SECK

Gérant

Référence de publication: 2008086452/2725/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03221. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Snaps 34 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 64.365.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 13 mai 2008 à 17.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant professionnellement au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult), numéro RCS Luxembourg B 40312 avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008086896/536/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Luchim Chemicals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 25.906.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 juillet 2008.

LUCHIM CHEMICALS S.A.

A. SECK

Administrateur

Référence de publication: 2008086455/2725/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03223. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Fiduphar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 105.328.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 juillet 2008.

FIDUPHAR S.A.

A. SECK

Administrateur

Référence de publication: 2008086456/2725/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03213. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Adon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 37.175.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 19 mai 2006*

Lors de l'assemblée générale tenue au siège social de la société le 19 mai 2006, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité

1. reconduction du mandat des administrateurs pour une période venant à échéance à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.
2. reconduction du mandat de Maître Fernand ENTRINGER, demeurant 34A, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, dans ses fonctions de mandataire du conseil d'Administration auprès des banques et administrations.
3. révocation du mandat comme Commissaire aux comptes de la Fiduciaire GLACIS sàrl
4. nomination de Monsieur Paul LAPLUME, demeurant 18, rue Hiehl, L-6131 JUNGLINSTER comme commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.

Luxembourg le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2008086914/262/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Financière d'Etudes et de Constructions (FINECO) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.504.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2008.

*Pour la société*

Référence de publication: 2008086458/2352/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07739. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Omilux Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 33.927.

L'an deux mil huit, le vingt-neuf mai.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean PIRROTTE, retraité, né à Luxembourg, le 3 août 1936 et son épouse

2. Madame Claudine PARISSSE, née à Houdemont (B), le 14 avril 1939,

les deux demeurant à L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel

lesquels comparants ont déclaré au notaire qu'ils sont - suite à une cession de parts sous seing privé - les seuls associés de la société «OMILUX IMMO S.à.r.l.» avec siège à L-1818 Howald, Z.I. des Joncs, Hall 13, (RC B 33.927), constituée sous la dénomination de «OMILUX IMMOBILIERE S.A.» suivant acte notarié du 25 mai 1990, publié au Mémorial C No 429 du 22 novembre 1990,

comme associés uniques, ils acceptent la démission de Monsieur Armand ENGELS en tant que gérant et ont à l'unanimité pris les décisions suivantes:

*Souscription du capital*

Le capital de la société de 121.963,61.-€ est souscrit comme suit:

1) Monsieur Jean PIRROTTE, préqualifié . . . . .	2.460 parts
2) Madame Claudine PARISSSE, préqualifiée . . . . .	2.460 parts
	<u>4.920 parts</u>

*Gérance*

Sont nommés gérants:

1) Monsieur Jean PIRROTTE, préqualifié

2) Madame Claudine PARISSSE, préqualifiée

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu de Nous, Notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: PARISSSE, PIRROTTE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 04 juin 2008. Relation: EAC/2008/7462. - Reçu: douze euros EUR 12.-.

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 juin 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008086932/207/41.

(080099265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Artirado S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.978.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2008.

*Pour la société*

Référence de publication: 2008086459/2352/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04529. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Renewable Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.270.

L'an deux mille huit, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RENEWABLE INVESTMENTS HOLDING S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 21 février 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 912 du 18 mai 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 125.270

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Celso GOMES, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Danielle TOELEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, administrateur de sociétés, demeurant à Mondrange.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Chaque actionnaire disposant de plus de 30% des actions a le droit de faire nommer un administrateur de son choix.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, seule l'assemblée générale a le droit de pourvoir en son remplacement en tenant compte des dispositions ci-dessus.»

2. Ajout d'un article après l'article 9 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra instaurer des comités spécifiques ne pouvant dépasser 7 membres. Les membres de ces comités seront nommés par le conseil d'administration. Les comités auront pour but de conseiller le conseil d'administration dans sa tâche de développer au mieux les investissements de la société. Les membres des comités disposeront d'un pouvoir consultatif mais ne pourront en aucun cas engager la société. Les rémunérations éventuelles attribuées aux membres de ces comités seront décidées par le conseil d'administration.»

3. Ajout d'un nouvel article après l'article 15 des statuts qui aura la teneur suivante:

«L'assemblée générale est autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération.»

4. Refonte des statuts

5. Acceptation de la démission de deux administrateurs et nomination de leurs remplaçants.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la formulation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Chaque actionnaire disposant de plus de 30% des actions a le droit de faire nommer un administrateur de son choix.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, seule l'assemblée générale a le droit de pourvoir en son remplacement en tenant compte des dispositions ci-dessus.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'introduire un nouvel article après l'article 9 des statuts qui a la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration pourra instaurer des comités spécifiques ne pouvant dépasser 7 membres. Les membres de ces comités seront nommés par le conseil d'administration. Les comités auront pour but de conseiller le conseil d'administration dans sa tâche de développer au mieux les investissements de la société. Les membres des comités disposeront d'un pouvoir consultatif mais ne pourront en aucun cas engager la société. Les rémunérations éventuelles attribuées aux membres de ces comités seront décidées par le conseil d'administration.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'introduire un nouvel article après l'ancien article 15 des statuts qui a la teneur suivante:

«L'assemblée générale est autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide non pas de faire une refonte de statuts mais de renuméroter les articles des statuts suite à l'introduction de nouveaux articles comme détaillé ci-dessus.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Messieurs Alain VASSEUR et Toby HERKRATH de leur fonction d'administrateur et nomment en leur remplacement:

- Monsieur Sollazzo BRUNO, né le 17 janvier 1961 à Trieste (I), domicilié professionnellement à I-34132 Trieste, Piazza Duca degli Abruzzi, 2 et

- Monsieur Francesco CIGNOLO, né le 27 octobre 1976 à Turin (I), domicilié professionnellement à CH-6901 Lugano, Via Péri, 23.

Leur mandat expirant en 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

#### *Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. GOMES, D. TOELEN, R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2008, Relation: LAC/2008/24973. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008086933/206/95.

(080099183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Antinea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4015 Esch-sur-Alzette, 1C, rue St Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 122.852.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2008.

*Pour la société*

Référence de publication: 2008086460/2352/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04518. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**ProLogis France XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.865.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis France Developments Incorporated ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à modifier: Suite à un contrat daté du 25 juin 2008 une (1) part social détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XI Sàrl a été transférée à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	parts sociales
ProLogis European Holdings XI Sarl . . . . .	1
ProLogis European Finance XI Sarl . . . . .	599
Total . . . . .	600

Le 26 juin 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2008086964/1127/41.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Marjorie Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 116.611.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086461/1265/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08614. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Strahlhorn Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 110.010.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086462/1265/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08611. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Strahlhorn Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 110.010.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086464/1265/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08609. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Navilux Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 118.878.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 juillet 2008*

Est nommé gérante en remplacement de Monsieur Jean-Pierre VERNIER, gérant démissionnaire:

Madame Dominique JONES, gérant de société, demeurant professionnellement au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Madame Jones est nommée pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008086571/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---



**Marjorie Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.611.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086465/1265/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08617. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Naturel Beauté S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3238 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 96.253.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2008.

*Pour la société*

Référence de publication: 2008086466/2352/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04514. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Seneca Pool S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.358.

*Avis rectificatif du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés L080048251.05 du 22 avril 2008*

Veillez lire:

*Assemblée générale des actionnaires*

Les parties prénommées, représentant l'intégralité du capital souscrit, et confirmant avoir été dûment convoquées procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
  - a. Monsieur Dr. Hans Dieter-Koch, né le 8 mars 1953 à Francfort, demeurant à Ludwig-Duerr-Str. 42a, 82057 Icking, Allemagne, comme administrateur de classe A;
  - b. Monsieur Christoph N. Kossmann, né le 21 juin 1957 à Hambourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme administrateur de classe B; et
  - c. Monsieur Carlo Schlessler, né le 30 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Luxembourg, comme administrateur de classe B.

(Référence L080048251.05 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés)

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Certifié conforme  
Seneca Pool S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2008086561/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

**Joco Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 59.431.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JoCo Promotions S.A.  
29, rue de la Libération, L-8245 Mamer  
Signature

Référence de publication: 2008086469/3460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03781. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Pharminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.302.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086470/6245/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03800. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Sorebol S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.764.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2005, acte publiée au Mémorial C N° 1410 du 17 décembre 2005.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2008*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Daniel-Louis DELEAU, domicilié professionnellement 43, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

*Sixième résolution*

L'Assemblée reconduit le mandat des Administrateurs suivants: Messieurs Gilles ALIX, Thierry MARRAUD, François LAROZE, Georges COGNON, Cédric de BAILLIENCOURT, Michel ROUSSIN et Edmond-Charles BRIAND.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

*Septième résolution*

L'Assemblée reconduit le mandat de Callens, Pirenne, Theunissen & C° S.A.R.L. en tant que Réviseur d'Entreprises de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour extrait conforme  
Le Conseil d'Administration  
Edmond-Charles BRIAND / Signature  
*Le Président / Un Administrateur*

Référence de publication: 2008086926/5649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01655. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Peiperleck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.642.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Peiperleck S.A

Représentée par Matthijs BOGERS

*Administrateur*

Référence de publication: 2008086472/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08208. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Mangart Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.633.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Mangart Holdings S.A

Représentée par Matthijs BOGERS

*Administrateur*

Référence de publication: 2008086473/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02118. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 5.031.000,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.594.

EXTRAIT

Par résolutions prises lors du conseil d'administration du 13 mai 2008 de Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., il a été décidé:

- de reconnaître la démission avec effet au 13 mai 2008 de Monsieur Mohamed Ahdach, dont l'adresse professionnelle est 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duché de Luxembourg, de sa fonction de délégué à la gestion journalière; et

- de transférer le siège social de la société du 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duché de Luxembourg, au 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duché de Luxembourg.

Par ces résolutions, le conseil d'administration a confirmé que l'unique délégué à la gestion journalière sera dès lors Monsieur Martin Tschopp.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Swiss Life Products (Luxembourg) S.A.*

Martin Tschopp

*Délégué à la gestion journalière*

Référence de publication: 2008087063/2134/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Emmetex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 71.323.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008086474/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02765. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Lapo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.535.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008086475/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02766. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Holteide Investissement S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 68.676.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008086476/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02611. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Euroceanica Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 102.864.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.  
*Euroceanica Holding S.à r.l.*  
Christopher Jenner  
Gérant

Référence de publication: 2008086495/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02648. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Meyer & Richmond Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.106.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008086478/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02660. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Exess Europe S.A., Société Anonyme,  
(anc. Exess Développement Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 84.946.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008086479/1091/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02614. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Fin-Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.520.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 mai 2008*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER a démissionné de son mandat d'administrateur et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à ri, ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et demeure professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour la société

FBK

Signature

Référence de publication: 2008087058/510/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Symmetry MT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.527.

—  
**RECTIFICATIF**

In the year two thousand and seven, on ninth of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) Symmetry RW SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129 393, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given on August 24, 2007;

2) Symmetry SLG SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129 388, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given on August 24, 2007;

3) Mr. Mark Tagliaferri, company director, born on 2 February 1963 in Orange, New Jersey, residing at Second floor, flat 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, United Kingdom, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given on August 24, 2007;

4) Mr. Robert Whitton, company director, born on 5 October 1962 in Romford, residing at 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, United Kingdom, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given on August 24, 2007.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, are annexed to the deed of August 24, 2007 signed before the undersigned notary.

The appearing person requests the notary to enact what follows:

By a deed enacted on August 24, 2007, by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, registered at the "Enregistrement de Luxembourg" on September 3, 2007, with the following relations: LAC/2007/24819, the Company has reduced the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) each to EUR 0,00125 each and has modified its articles of association.

It results of later verifications that a material mistake occurred in the Deed of August 24, 2007. It should be noted that the Deed of August 24, 2007 should also have mentioned Mr. Robert Whitton as an appearing party in the Deed of August 24, 2007.

Therefore, the Deed of August 24, 2007 has to be rectified and should be read in the following manner:

There appeared:

1) Symmetry RW S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129 393, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given on August 24, 2007,

2) Symmetry SLG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129 388, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given on August 24, 2007,

3) Mr. Mark Tagliaferri, company director, born on 2 February 1963 in Orange, New Jersey, residing at Second floor, flat 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, United Kingdom, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given on August 24, 2007,

4) Mr. Robert Whitton, company director, born on 5 October 1962 in Romford, residing at 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, United Kingdom, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given on August 24, 2007.

The rest of the said deed signed on August 24, 2007 and the resolutions taken shall remain unchanged.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The Document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, this deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Symmetry RW SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 393, ici représentée par Mr. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2007;

2) Symmetry SLG SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 388, ici représentée par Mr. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2007;

3) Mr. Marc Tagliaferri, directeur de société, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, demeurant au deuxième étage, Apt 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, Royaume Uni, ici représentée par Mr. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2007;

4) M. Robert Whitton, directeur de sociétés, né le 5 octobre 1962 à Romford, demeurant au 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, Royaume Uni, ici représentée par Mr. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante ont été annexées à l'acte du 24 août 2007 reçu par le notaire sousignée.

Lequel comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 24 août 2007, de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, enregistrée à l'enregistrement de Luxembourg en date du 3 septembre 2006 avec les relations suivantes: LAC/2007/24819, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, l'«Acte du 24 août 2007»), la Société a réduit la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (EUR 1) à EUR 0,00125 et a modifié ses statuts.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise tant dans l'Acte du 24 août 2007. Il est à noter l'Acte du 24 août 2007 aurait également du mentionner M. Robert Whitton comme partie comparante à l'Acte du 24 août 2007.

Il y a lieu dès lors de rectifier l'Acte du 24 août 2007 qui devra être lu de la manière suivante:

Ont comparu:

1) Symmetry RW S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 393, ici représentée par Mr. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2007.

2) Symmetry SLG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 388, ici représentée par Mr. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2007;

3) M. Mark Tagliaferri, directeur de société, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, demeurant au deuxième étage, Apt 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, Royaume Uni, ici représenté par Mr. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2007;

4) M. Robert Whitton, directeur de sociétés, né le 5 octobre 1962 à Romford, demeurant au 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, Royaume Uni, ici représenté par Mr. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2007.

Le reste de l'acte ainsi que les résolutions prises lors dudit acte du 24 août 2007 restent inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été clôturée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Cet acte a été lu au comparant, qui a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. de Crépy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2007. LAC/2007/31482. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008086936/5770/120.

(080099413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**PPS Padova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.485.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 30 avril 2008*

M. Moyse DARGAA a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Padova S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008086912/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08410. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008086941/239/12.

(080098961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Participations Techniques, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 31.849.

—  
En date du 14 avril 2008, le conseil d'administration a décidé de nommer Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature

*Participations Techniques*

Référence de publication: 2008086910/255/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00568. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**FOSCA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.539.

In the year two thousand and eight, on tenth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Fosca Finance S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, incorporated by deed enacted on July 7, 2004, inscribed at Luxembourg Trade Register published in Memorial C number 1090, on October 28, 2004.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert, jurist with professional address at 15, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Régis Galiotto, jurist, residing at with professional address at 15, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand euros) by the issue of 4,500 (four thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the issued share capital by an amount of EUR 112.500 (one hundred and twelve thousand five hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand euros) by the issue of 4,500 (four thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

*Second resolution*

It is decided to admit the sole shareholder FOSCA, a société en commandite par actions, having its registered office at 2-8, Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg R.C.S. Luxembourg 102.578 represented by its Manager Fosca Managers S.à r.l., having its registered office at 2-8, Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg R.C.S. Luxembourg 102.538 itself represented by Mrs Gibert prenamed, pursuant to a proxy given under private seal, to the subscription of the 4,500 (four thousand five hundred) new shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

The sole shareholder decides to accept subscription for such new shares of 4,500 new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred euros), as was certified to the undersigned notary.

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000) divided into five thousand (5,000) shares with a par value of twenty-five euros (€ 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

86586

*Expenses*

The, expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Where of the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Fosca Finance S.à r.l.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite le 7 juillet 2004 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1090 du 28 octobre.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

L- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 112,500 (cent douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 125,000 (cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 4,500 (quatre mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises et modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 112,500 (cent douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 125,000 (cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 4,500 (quatre mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

Cette augmentation du capital social a été souscrite entièrement par l'associée unique Fosca, société en commandite par actions, avec siège social 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, R.C.S. 102.578 représentée par son gérant Fosca Managers S.à r.l. ayant son siège social 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 102.538, représentée par Mme Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, en contre partie d'une contribution totale de EUR 112,500 (cent douze mille cinq cents euros)

Preuve de la contribution en liquide ci-dessus à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 125,000 (cent vingt-cinq mille euros), divisé en 5,000 (cinq mille) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille euro.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2008. LAC/2008/23983. — Reçu à 0,50%: cinq cent soixante-deux euros cinquante cents (€ 562,50).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008086944/211/121.

(080099253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Bluebird Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.209.

---

*Extrait des minutes du conseil d'administration de la Société tenu au siège social de la Société le 27 juin 2008 à 16h00*

Le conseil d'administration de la Société décide de renouveler le mandat de Deloitte S.A. avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2008.

A Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2008086897/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02443. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080099483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Styleup S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9676 Noertrange, 1, Mathesgaart.

R.C.S. Luxembourg B 122.265.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 01<sup>er</sup> juillet 2008.

Martine WEINANDY

*Notaire*

Référence de publication: 2008086938/238/12.

(080099100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Investeam, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.258.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2008086886/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Avondale Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 131.873.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue au siège social le 30 juin 2008 à 14 h 00*

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration avec effet au 15 mai 2008.

Sont membres du conseil d'administration:

- Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
- Jean-Marc Debaty avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

A Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008086895/536/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Symmetry MT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.527.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Symmetry MT S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.527, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on June 12, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations under number C-1740 (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 24, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) Symmetry RW S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.393, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given under private seal;

2) Symmetry SLG S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.388, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given under private seal;

3) Mr. Mark Tagliaferri, company director, born on 2 February 1963 in Orange, New Jersey, residing at Second floor, flat 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, United Kingdom, hereby represented by Etienne de Crépy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4) Uberior Ventures Limited, a company incorporated in Scotland with registered number SC235067, hereby represented by Mr Etienne de Crépy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(the appearing parties are hereinafter collectively referred to as the Shareholders)

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that ten million (10,000,000) shares of the Company having a nominal value of EUR 0.00125.- each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by ten million (10,000,000) shares having a nominal value of (EUR 0.00125.-) each to one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), by way of the issue of ninety million (90,000,000) new shares of the Company, having a nominal value of (EUR 0.00125) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of Citco Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by ten million (10,000,000) shares having a nominal value of (EUR 0.00125.-) each to one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), by way of the issue of ninety million (90,000,000) new shares of the Company, having a nominal value of (EUR 0.00125) each.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - payment*

1) Symmetry RW SARL, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.393, represented as stated here above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in an amount of twenty-one thousand two hundred seventy-four euro and fifty cent (EUR 21,274.50) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-one thousand two hundred seventy-four euro and fifty cent (EUR 21,274.50).

2) Symmetry SLG SARL, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.388, represented as stated here above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in an amount of twenty-one thousand two hundred seventy-four euro and fifty cent (EUR 21,274.50) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-one thousand two hundred seventy-four euro and fifty cent (EUR 21,274.50).

3) Mr. Mark Tagliaferri, company director, born on 2 February 1963 in Orange, New Jersey, residing at Second floor, flat 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, United Kingdom, represented as stated here above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in an amount of twenty-one thousand two hundred seventy-four euro and fifty cent (EUR 21,274.50) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-one thousand two hundred seventy-four euro and fifty cent (EUR 21,274.50).

4) Uberior Ventures Limited, a company incorporated in Scotland with registered number SC235067, represented as stated here above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in an amount of forty-

eight thousand six hundred seventy-six euro and fifty cents (EUR 48,676.50) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of forty-eight thousand six hundred seventy-six euro and fifty cents (EUR 48,676.50).

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one „ hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) shares ("parts sociales") of EUR 0.00125 each, all fully subscribed and entirely paid up."

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of Citco (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Symmetry MT S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.527, ayant un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12,600.-), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C-1740 (la Société). Les status de la société (les Statuts) ont été modifiés conformément à l'acte passé devant Maître Martine Schaeffer en date du 24 août 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) Symmetry RW S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.393, ici représentée par Etienne de Crépy, juriste, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée;

2) Symmetry SLG S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.388, ici représentée par Etienne de Crépy, juriste, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée;

3) Mr. Mark Tagliaferri, directeur de sociétés, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, demeurant au deuxième étage, Apt 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, Royaume Uni, ici représentée par Etienne de Crépy, juriste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

4) Uberior Ventures Limited, une société constituée en Ecosse sous le numéro SC235067, ici représenté par Mr. Etienne de Crépy, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

(les parties comparantes sont ci-dessous collectivement dénommées les Associés)

Les parties, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les dix millions (10.000.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,00125 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par dix millions (10.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,00125.- chacune à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) par l'émission de cent millions (100.000.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,00125.-chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout juriste ou employé de Loyens Winandy et à tout employé de Citco (Luxembourg) S.A. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. que les Associés ont pris, de manière unanime, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter et augmentent par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.500.-) représenté par dix millions (10.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,00125 chacune à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) par l'émission de cent millions (100.000.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,00125 chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

#### *Souscription - paiement*

1) Symmetry RW S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.393, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de vingt et un mille deux cent soixante-quatorze euros et cinquante cents (EUR 21.274,50) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de vingt et un mille deux cent soixante-quatorze euros et cinquante cents (EUR 21.274,50).

2) Symmetry SLG S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (12.500 Euros), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.388, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de vingt et un mille deux cent soixante-quatorze euros et cinquante cents (EUR 21.274,50) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de vingt et un mille deux cent soixante-quatorze euros et cinquante cents (EUR 21.274,50).

3) Mr. Mark Tagliaferri, directeur de sociétés, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, demeurant au deuxième étage, Apt 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, Royaume Uni, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de vingt et un mille deux cent soixante-quatorze euros et cinquante cents (EUR 21.274,50) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de vingt et un mille deux cent soixante-quatorze euros et cinquante cents (EUR 21.274,50).

4) Uberior Ventures Limited, une société constituée en Ecosse et enregistrée sous le numéro SC235067, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de quarante-huit mille six cent soixante-seize euros et cinquante cents (EUR 48.676,50) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-huit mille six cent soixante-seize euros et cinquante cents (EUR 48.676,50).

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) représenté par cent millions (100.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,00125 toutes entièrement souscrites et libérées.»

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout juriste ou employé quel qu'il soit de Loyens Winandy et à tout employé de Citco (Luxembourg) SA. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

86592

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. de Crépy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2007. LAC/2007/25352. - Reçu mille cent vingt-cinq euros Eur 1% = 1.125.-.

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008086935/5770/213.

(080099401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 60.752.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale de la Société du 30 juin 2008, que:

1. les mandats de Messieurs Michael J. Ruane, Keith Tilley, et Loic de Montgolfier en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant en l'année 2009;

2. le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant en l'année 2009.

Pour extrait conforme

Pour publication

Philippe Ney

Référence de publication: 2008086816/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03448. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**TRGIM Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 123.647.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 21 mai 2008 que:

- The Redwood Group Investment Management Limited, a transféré 500 parts sociales à The Redwood Group Limited, Walker House, P.O. Box 72, 28-34 Hill Street, St Helier, Jersey JE4 8PN.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008086809/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00437. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---